



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
Ville de Fleurance

FLEURANCE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 29 janvier 2019 à 20 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune de Fleurance s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de madame Emilie MUÑOZ-DENNIG, maire, suite à sa convocation du 22 janvier 2019.

PRESENTS : 19

Madame Emilie MUÑOZ-DENNIG, maire – Monsieur Bruno MATTEL, 1^{er} adjoint – Madame Charlette BOUÉ, 2^{ème} adjoint – Madame Simone VIRELAUDE, 3^{ème} adjoint – Monsieur Gérard AURET, 6^{ème} adjoint – Madame Isabelle DUBORD, 7^{ème} adjoint – Madame Annette SOLETO, C.M. – Madame Jeannette DUDIT, C.M. – Monsieur Christian MOTTA, C.M. – Monsieur Patrick SARRAMIAC, C.M. délégué – Monsieur Gérard SALON, C.M. délégué – Monsieur Jean-Louis CASTELL, C.M. – Monsieur Aguste SOUSA, C.M. – Madame Monique DE BRITO, C.M. – Madame Marie-Agnès RAYNAUD, C.M – Madame Flora CASTEL, C.M. – Monsieur Grégory BOBBATO, C.M. – Madame Elisabeth MOREAU, C.M. – Monsieur Robert LODA, C.M.

ABSENTS EXCUSES : 10

Monsieur Pierre LASCOMBES, 4^{ème} adjoint
Monsieur Michel ARMENGOL, 5^{ème} adjoint
Monsieur Raymond VALL, C.M. – Procuration à monsieur Jean-Louis CASTELL
Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. déléguée
Madame Régine LLOAN-RAYNARD, C.M.
Monsieur Gilbert PEDRA, C.M
Monsieur Bernard BASSO, C.M.
Madame Caroline ACHÉ, C.M. – Procuration à monsieur Gérard AURET
Madame Coralie THORE-EYMARD, C.M. – Procuration à monsieur Grégory BOBBATO
Madame Inès PINOS

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Auguste SOUSA.

Les conseillers acceptent à l'unanimité l'inscription à l'ordre du jour d'une question rajoutée relative à l'autorisation de verser un acompte de subvention au CCAS de Fleurance pour 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

➤ **PREND ACTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019** de la commune, conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, sur présentation de données comptables ayant permis :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- de présenter les engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement,
- de donner des informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- et de permettre ainsi d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Le rapport de présentation de ce débat d'orientation budgétaire est mis à la disposition du public, à la mairie de Fleurance.

➤ **CONCERNANT L'OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION**

- AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

- OUVRE 25% des crédits du budget primitif de l'exercice 2018 des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2019. Cette ouverture de crédits concerne le budget général de la commune, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe « Maison des services au public » et le budget annexe « Maison Adolphe Cadéot ».

➤ **DECIDE LA SUPPRESSION** de 2 postes techniques à temps complet au service Cadre de vie et la création concomitante de 2 postes techniques à temps complet au service Patrimoine.

➤ **APPROUVE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC** dans le cadre de l'aménagement de la place du Marcadet pour un montant total de 146 729,10 €.

➤ **ACCEPTTE LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES** avec le département du Gers pour la construction du gymnase au collège Hubert Reeves.

➤ **DECIDE D'ACQUERIR DES PARCELLES** au lieudit « Prés du Moulin » d'une surface globale de 41 247 m² pour un montant total de 30 522,78 €.

➤ **AUTORISE LE VERSEMENT D'UN ACOMPTE** de subvention de 150 000 € au CCAS afin d'assurer une trésorerie suffisante pour le paiement des charges de personnel et le versement de secours urgents.

Information du conseil municipal, sans nécessité de délibérer :

➤ **DELEGATIONS AU MAIRE** - Les membres du conseil sont informés des décisions municipales signées par Madame le maire pour l'attribution de marchés, en vertu de la délégation qui lui a été confiée par le conseil municipal.

Fait à Fleurance, le 30 janvier 2019

Le maire,



Emilie MUÑOZ-DENNIG

